

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

COMMUNE DE LACELLE

Membres du CM : 11

Membres en exercice : 11

Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLA VOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles, MULLER Jean-Luc

Excusés : DUBESSAY Céline, LEGRAND Michel, RENARD Sandra

Pouvoir : DUBESSAY Céline donne pouvoir à DARLA VOIX Stéphane
LEGRAND Michel donne pouvoir à FARGES-MARCILLOUX Ghislaine
RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude

Monsieur DARLA VOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-010

Objet : Adoption du compte financier unique 2025- Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Lacelle

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Lacelle

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments en annexe ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de lacelle

Fait et délibéré à Lacelle
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire



Le secrétaire de séance

Annexe 2026-010 : Adoption du compte financier unique 2025-Budget Principal

MAIRIE DE LAGELLE - PRINCIPAL - CFU - 2025 I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE									
									I B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N									
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé				
Recettes	A	Prévision budgétaire totale	679 502,28	248 929,07	928 431,35				
	B	Recettes réalisées (1)	290 419,10	245 039,41	535 458,51				
	C	Restes à réaliser	38 077,80	0,00	38 077,80				
Dépenses	D	Autonomie budgétaire totale	611 676,42	416 298,97	1 028 165,39				
	E	Dépenses réalisées (1)	435 314,22	177 572,98	612 887,10				
	F	Restes à réaliser	176 362,20	0,00	176 362,20				
Différences entre les tirs et les mandats		G = B - E	-144 895,12	67 466,43	-77 428,69				
Résultats antérieurs reportés	H	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-67 632,86	166 362,80	98 730,44				
Solde (investissement ou résultat de culture (fonctionnement))	G + H	Excédent/déficit	-212 527,98	233 847,43	21 319,45				
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	Restes à réaliser (+/-)	5 208,94	0,00	5 208,94				
Résultat cumulé	G + H + I	Excédent/déficit	-206 619,04	233 847,43	27 228,39				

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent le compte de résultat et le compte de gestion.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I

B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 679 509,28	249 926,07	929 435,35	
	Recettes réalisées (1)	B 290 419,10	245 058,41	535 477,51	
	Restes à réaliser	C 26 977,80	0,00	26 977,80	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 611 876,42	416 288,97	1 028 165,39	
	Dépenses réalisées (1)	E 435 314,22	177 573,88	612 888,10	
	Restes à réaliser	F 21 068,86	0,00	21 068,86	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E -144 895,12	67 484,53	-77 410,59	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H -67 632,86	166 362,90	98 730,04	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H -212 527,98	233 847,43	21 319,45	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F 5 908,94	0,00	5 908,94	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I -206 619,04	233 847,43	27 228,39	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 019-211909502-20260305-2026010-DE

S2LO

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

COMMUNE DE LACELLE

Membres du CM : 11

Membres en exercice : 11

Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLA VOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles, MULLER Jean-Luc

Excusés : DUBESSAY Céline, LEGRAND Michel, RENARD Sandra

Pouvoir : DUBESSAY Céline donne pouvoir à DARLA VOIX Stéphane
LEGRAND Michel donne pouvoir à FARGES-MARCILLOUX Ghislaine
RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude

Monsieur DARLA VOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-012

Objet : Toiture de la salle polyvalente – changement des velux

Par la délibération en date du 16 décembre 2024, le conseil municipal avait acté les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente.

Lors des travaux de réfection, l'entreprise en charge, a constaté que les velux étaient en très mauvais état, et qu'il serait opportun de les remplacer, pendant les travaux en cours.

Le montant des 2 velux à remplacer est de 2 010,00€HT, soit 2 211,00€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents décide :

- D'accepter le devis
- De charger l'entreprise Pichou de d'effectuer le remplacement des velux
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré à Lacelle
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire



Membres du CM : 11

Membres en exercice : 11

Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLA VOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles, MULLER Jean-Luc

Excusés : DUBESSAY Céline, LEGRAND Michel, RENARD Sandra

Pouvoir : DUBESSAY Céline donne pouvoir à DARLA VOIX Stéphane
LEGRAND Michel donne pouvoir à FARGES-MARCILLOUX Ghislaine
RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude

Monsieur DARLA VOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-011

Objet : Adoption du compte financier unique 2025- Budget de l'eau

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Lacelle ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Lacelle

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments en annexe;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Madame le maire s'étant retirée, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'eau de la commune de Lacelle
- ✓ Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Lacelle
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire



Le secrétaire de séance

MAIRIE DE LACELLE SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - MAIRIE DE LACELLE - - 2025									
I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES									
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE									
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N									
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	64 994,61	Investissement		Exploitation		Total cumulé	
	Recettes réalisées (1)	B	26 475,26						108 891,75
	Restes à réaliser	C	0,00						72 298,87
									0,00
Dépenses	Autodécaissement budgétaire totale	D	167 461,64						220 732,61
	Dépenses réalisées (1)	E	29 984,84						89 147,86
	Restes à réaliser	F	16 138,91						16 138,91
									3 151,01
Différences entre les titres et les mandats	Sorte des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 509,58						111 900,86
	Résultats antérieurs reportés	H	102 467,03						115 051,87
	Sorte (investissement) ou résultat de culture (exploitation)	G + H	98 961,45						-15 138,91
	Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	-16 138,91						98 912,96
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	82 822,54						

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
		Investissement	Exploitation	Total cumulé		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 64 994,61	43 897,14	108 891,75		
	Recettes réalisées (1)	B 26 479,26	45 819,61	72 298,87		
	Restes à réaliser	C 0,00	0,00	0,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 167 461,64	53 330,97	220 792,61		
	Dépenses réalisées (1)	E 29 984,84	39 163,02	69 147,86		
	Restes à réaliser	F 16 138,91	0,00	16 138,91		
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E -3 505,58	6 656,59	3 151,01		
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H 102 467,03	9 433,83	111 900,86		
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H 98 961,45	16 090,42	115 051,87		
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F -16 138,91	0,00	-16 138,91		
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I 82 822,54	16 090,42	98 912,96		

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 019-211909502-20260305-2026011-DE

SLOW